Certifiés
Conformes

VALTECH

Société anonyme au capital de 1 351 534,90056 euros
Siège Social : 80, avenue Marceau – 75008 Paris

389 665 167 RCS PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2008

01 B 18655

L'an deux mil huit,
Le trente juin,
A quatorze heures,

Les membres du Conseil d'Administration de la société anonyme "**VALTECH**" se sont réunis au siège social sur convocation du Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.....
.....

Sont présents :

- Monsieur Lars BLADT, Président Directeur Général,
- Monsieur Jonathan POOLE, Administrateur, Directeur Général Délégué,
- Monsieur Jean Claude Turri, Administrateur,
- Monsieur Douglas LAND, Administrateur.

31 JUIL. 2008

69829

Est absente et excusée :

- Madame Virginie BREVET, représentante du Comité d'Entreprise.

Chacun des administrateurs présents a signé, lors de son entrée en séance, le registre de présence aux délibérations du Conseil.

Monsieur Lars BLADT, en sa qualité de Président du conseil d'administration, préside la séance.

Il constate que le nombre d'administrateurs présents est supérieur au nombre minimum requis par la loi et les statuts. Il déclare alors que le Conseil est régulièrement constitué et qu'il peut valablement délibérer.

Puis, il aborde l'ordre du jour.

I – DEMISSION DE MONSIEUR JEA N-YVES HARDY ET DE MONSIEUR OLIVIER CAVREL DE LEURS FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR

Monsieur le Président expose aux membres du conseil que Messieurs Jean-Yves HARDY et Olivier CAVREL ont fait part de leur volonté de démissionner de leurs fonctions d'administrateur de la société par lettres en date du 24 Juin 2008.

Il demande en conséquence au conseil de prendre acte de ces démissions et propose au conseil de ne pas procéder au remplacement des administrateurs démissionnaires.

Après échanges de vues, le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Jean-Yves HARDY et de Monsieur Olivier CAVREL de leurs fonctions d'administrateur à compter du 24 Juin 2008 et décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à leur remplacement.

II – POUVOIRS POUR FORMALITES

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités partout où besoin sera.

III – QUESTIONS DIVERSES, LE CAS ECHEANT

[.....]

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.